AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20220404-2022_04_039-DE

en date du 11/05/2022 ; REFERENCE ACTE : 2022_04_039

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA SAVOIF

L'an deux mil vingt deux, Le guatre avril,

Nombre de conseillers : 15

En exercice: 13 Présents: 11 Votants: 12 Pouvoirs: 01 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents : Mesdames Céline

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,

Pour 12 Contre / Abstention / Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Date de convocation:

30/03/2022 Date d'affichage : 14/04/2022 Absents-Excusés:

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN), Monsieur Bemard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2022/04/039 : Vote du budget primitif de l'exercice 2022 - Budget Garderie

- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996.
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2008 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Monsieur le Maire procède à une lecture détaillée des chapitres et articles du budget primitif de l'exercice 2022.

Il rappelle en outre la préparation de ce budget lors des différentes commissions des finances qui se sont tenues ces demiers mois. Tous les points ayant été abordés et toutes les questions évoquées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2022 de la Garderie comme suit :

Le projet de budget 2022 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de : **282 826.96 € pour la section de fonctionnement**. Le projet de budget 2022 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de : **65 250.26 € pour la section d'investissement**.

SECTIONS	PROPOSITIONS 2022
DEPENSES DE FONCTIONNENMENT	282 826.96 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	282 826.96 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	65 250.26 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	65 250.26 €

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20220404-2022_04_039-DE en date du 11/05/2022 ; REFERENCE ACTE : 2022_04_039

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2022 de la Garderie.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme : Le Maire, Guillaume VILLIBORD